

Natura 2000

Mise à jour le 22 octobre
2020

Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières... C'est pourquoi, l'Europe s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un réseau de sites écologiques sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente la préservation des espèces et des habitats naturels. C'est le réseau appelé Natura 2000.

L'objectif est **préserver la diversité** biologique et de **valoriser les territoires**.

En baie de Saint-Brieuc, le périmètre Natura 2000 compte **1864 ha dont 1034 ha en domaine maritime** . Pour vous représenter le secteur concerné, représentez-vous l'îlot du Verdelet au Val-André et poursuivez jusqu'aux Rosaires. Or la Réserve naturelle représente 61% de ce périmètre (1140 ha).

Une démarche originale

L'originalité de la démarche Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. Le réseau Natura 2000 n'a donc pas vocation à créer des sanctuaires de nature où toute activité humaine serait systématiquement proscrite. La sauvegarde de la biodiversité des sites peut requérir le maintien ou l'encouragement d'activités humaines, comme par exemple le maintien du pâturage, de la fauche... Toutefois ces activités doivent être compatibles avec la conservation du littoral.

Quelques exemples d'actions : aménagements de protection des dunes, inventaires faune-flore, restauration de zones humides, de landes...



Si vous souhaitez aller plus loin dans la connaissance de cette mission appellation Natura 2000, vous pouvez télécharger le document d'objectifs ci-dessous.
Vous pouvez aussi télécharger le dossier thématique de la Lettre de la Réserve consacré à Natura 2000 en baie de Saint-Brieuc ci-dessous.